



# Toulenne

## Informations

 [facebook.com/mairie.toulenne/](https://facebook.com/mairie.toulenne/)  [www.mairie-toulenne.fr](http://www.mairie-toulenne.fr)

N° 262 - Mars 2026

## Edito

### LES TOULENNAIS ONT ÉLU LEUR NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

*Chères Toulennoises, chers Toulennois,*

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser à vous une nouvelle fois dans ma fonction de Maire ; un parcours qui a débuté en 1995 en tant qu'adjoint et en 2008 en tant que Maire. Ce n'est donc pas un aboutissement, mais bien la poursuite d'une belle aventure.

Cette confiance est le témoignage de notre volonté de partager ensemble les valeurs de la République au service de notre commune. C'est une très grande responsabilité que vous m'avez donnée et j'en suis pleinement conscient. C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai revêtu l'écharpe tricolore lors du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal du 20 mars.

C'est également avec beaucoup d'émotion que je pense à tous ceux qui m'ont précédé à ce poste de maire et je leur adresse une nouvelle fois mes remerciements pour leurs actions passées... Je pense notamment à Pierre MARTIN et Jean-Claude ROUXEL, mais aussi Claude GAUBERT qui nous a quitté en 2013 et qui fut un visionnaire et le bâtisseur du TOULENNE moderne. Il est pour moi un modèle et une grande source d'inspiration.

Maire, c'est un beau mandat. D'aucuns disent même que c'est le plus beau des mandats. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Au moment où le discrédit touche l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec le maire. C'est, je crois, l'un des piliers majeurs qui subsiste dans notre pacte républicain. Le résultat du scrutin du 15 mars, sans surprise, montre une participation plutôt bonne avec 47,50 %, au-delà de la moyenne des communes à liste unique, mais aussi un effritement de la participation générale au niveau national, ce qui est inquiétant. Je veux rappeler ici que la démocratie passe par des échanges d'idées dans le respect de tous et par les urnes, non pas par les

réseaux sociaux.

TOULENNE est pour moi cette commune à l'énergie positive qui permet à chacun de s'épanouir dans le respect de tous, quel que soit son âge, son niveau social ou son origine. Un village tout simplement, où il fait bon vivre.

Vous comprendrez mieux combien aujourd'hui je suis honoré de servir ce village et je m'engage à tout mettre en œuvre pour construire une commune qui protège face aux crises, qui tisse des liens, qui répare les injustices et lui donne l'avenir qu'elle mérite.

J'y participe déjà depuis 31 ans avec dévouement, conviction et détermination. Je porte les valeurs qui m'ont construit et qui m'animent. Celles de solidarité, de progrès et de respect qui ont toujours conduit mon parcours. Celles d'intégrité, de loyauté et d'abnégation qui conduiront mon mandat de Maire. Un mandat de Maire qui est, à mon sens le plus beau mais aussi, sans doute, le plus exigeant. Il est le symbole des responsabilités politiques, administratives, juridiques, mais aussi morales que je porterai pour représenter la maison commune, la maison de tous les Toulennois. La mission d'élu local est avant tout une mission de proximité. Si nous avons le devoir de répondre aux préoccupations et aux besoins de nos concitoyens, nous avons, avant tout, le devoir de servir l'intérêt général.

La mairie, c'est le visage de la République dans une ville ou un village. C'est le lieu où flotte son drapeau, où s'inscrit sa devise : «Liberté, égalité, fraternité». Nous avons été élus pour servir, et nous serons dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs Toulennois : c'est une belle et grande responsabilité !

*Le Maire, Christian DAIRE*



D. SESE-DUVILLE - S. BLANCHELAND - L. GREGORIO - N. DESCLAUX - M. MOREAU - C. DAIRE - L. MALEPLATE - J. FAVIER - T. FRANCOIS - N. POURRAT  
J-R. BOUCAU - J. CASTAING - F. GODDE - J-L. BERRON - C. FUMEY - J. CATTANEO - A. GERME - M. DOUMERC - M. FAVIER - R. CHRETIEN - W. FUMEY  
B. LAMARQUE - E. CARREYRE - J-P. DUBOS - N. PINAUD



## Inscriptions scolaires

**Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2026.**

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2023.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

**Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.**



## Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2<sup>ème</sup> période 2026



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2010** doivent se faire recenser à compter du **1<sup>er</sup> jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

## Permanences

**Urbanisme : NOUVEAUX HORAIRES :** Le mardi après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 17h – Mairie

**CCAS : NOUVEAUX HORAIRES :** Le vendredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous – Mairie

**ADIL33 :** Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : [contact@adil33.com](mailto:contact@adil33.com). Informations sur [www.adil33.org](http://www.adil33.org). **FIN DES PERMANENCES À TOULLENNE. Vous pouvez prendre rendez-vous à Bazas, Cadillac ou Podensac.**

**CAUE :** Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

**Ma commune, Ma Santé :** Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE.



## État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à [accueil@mairie-toulouse.fr](mailto:accueil@mairie-toulouse.fr)

## Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

## Vos Services

**Sous-Préfecture :** Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h30.

Uniquement sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h à 16h.

**Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon :** du lundi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17 h. Le samedi : 9h à 17h.

**Ramassage des Ordures Ménagères :**

**Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

**Ramassage des Déchets Verts : Mardi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

**Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur.**

**La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16h30 Samedi : Fermé.**

Bulletin d'information de TOULLENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : [www.mairie-toulouse.fr](http://www.mairie-toulouse.fr)



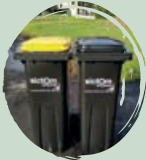
## SICTOM Enquête

Votre avis nous intéresse !

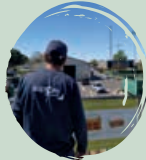
Le Sictom du Sud-Gironde  
lance une enquête



LE COMPOSTAGE



LA COLLECTE



NOS SERVICES

JE PARTICIPE



Scannez ou rendez-vous sur :

[www.sictomsudgironde.fr](http://www.sictomsudgironde.fr)

**sictom**  
sud gironde

Service public des déchets

AVANT LE 24 AVRIL

## Moustique Tigre

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée réapparaît dans nos villes à chaque début de printemps. Pour limiter au maximum les nuisances occasionnées par ce moustique et les risques d'infection, il est essentiel de lutter contre sa prolifération.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>

**COUPONS L'EAU**  
**au moustique tigre**

**Dengue, chikungunya, Zika**  
**PROTÉGEONS-NOUS !**

Chaque femelle pond environ 200 oeufs, sur les parois de petits récipients. C'est là que nous devons agir...

*Partout, supprimez les eaux stagnantes*

- Nettoyez les gouttières
- Videz l'eau des récipients une fois par semaine, d'avril à novembre
- Couvrez les récupérateurs d'eau et les bidons
- Ne laissez pas stagner l'eau de pluie
- Rangez à l'abri de la pluie

5mm de long  
Aedes Albopictus

## Addictologie

Journées de sensibilisation au repérage des addictions.

L'unité addictologie du Centre Hospitalier de Cadillac propose des temps d'informations sur les addictions : qu'est-ce une addiction ? comment les repérer ? quelles sont les conséquences ? Comprendre les différentes formes et les traitements possibles.

3 types d'ateliers avec des contenus adaptés en fonction du public et de ses missions :

- En matinée, pour tous les publics
- En après-midi pour les professionnels du médico-social et les élus
- En soirée, pour les professionnels de santé

Ces temps sont répartis d'Avril à Septembre sur l'ensemble du territoire du Contrat Local de Santé-Santé Mentale avec l'appui du Pôle Territorial du Sud Gironde et des 4 Communautés de Communes membres (Bazadais, Convergence Garonne, Réolais en Sud Gironde, Sud Gironde).

Plus de renseignements sur <https://poleterritorialsudgironde.wordpress.com/>

## La Tour Blanche

LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE  
**LA TOUR BLANCHE**

AGROCAMPUS  
Bordeaux, Cadillac

Journées  
Portes Ouvertes

- Samedi 24 janvier 9h-13h
- Samedi 21 mars 9h-17h
- Mercredi 6 mai 13h30-18h

Collège et Lycée

3ème prépa-pro EA

Bac Pro Vigne et Vin

Bac Pro Commerce

Post-Bac

BTSA Viticulture-Oenologie

CS Tourisme Vert

10 minutes de Langon

NOUS CONTACTER

33 210 BOMMES

Tel: 05 57 98 02 70 / [lpa.la-tour-blanche@educagri.fr](mailto:lpa.la-tour-blanche@educagri.fr)

<https://evo.tour-blanche.formagri33.com>

45 minutes de Bordeaux

## JOBS D'ÉTÉ

La Mission locale Sud Gironde et ses partenaires

Forum  
**JOBS D'ÉTÉ**  
2026

Dès 16 ans

**LANGON**  
22 avril  
14h - 16h

Espace  
Claude NOUGARO

ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

N'OUBLIE PAS TES CV !

Journées de sensibilisation au repérage des addictions

Avril - Sept 2026

Pour un échange autour de la thématique des addictions avec le Réseau Addictologique du Sud Gironde

Logos: CLS, ars, Réolais, etc.



## Résumé du Conseil Municipal

### Installation du conseil municipal

M. le Maire introduit la séance en rappelant les résultats : Votants 921 (47,5 %) - La liste Christian DAIRE est élue (83,3 % des votants).

Le conseiller le plus âgé Jacques Cattaneo appelle les

conseillers à voter pour l'élection du Maire puis des adjoints.

La secrétaire de séance est la benjamine Alicia Germe.

Les deux plus jeunes ensuite, Tennesy François et Jennifer Castaing sont les assesseurs.

Le vote a lieu à bulletin secret.

### Vote

#### 1) Élection du Maire

Christian DAIRE est élu à l'unanimité soit 23 voix.

#### 2) Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints.

Il y aura 6 adjoints. Ils sont élus au scrutin secret de liste entière.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Nadège DESCLAUX – 1<sup>ère</sup> adjointe – Vie associative,

sportive et culturelle – Jeunesse

Christophe FUMEY – 2<sup>ème</sup> adjoint – Tranquillité publique

– Police municipale – CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la Délinquance)

#### 5) Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Pour faciliter le fonctionnement des services de la Mairie, le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le Maire puisse exercer au nom du Conseil Municipal un certain nombre de tâches.

En application de l'article L.5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne à l'unanimité délégations au Maire pour la durée du mandat afin de :

- PROCÉDER dans la limite des autorisations d'emprunt inscrites au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget

- PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret

- DÉCIDER de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

- PASSER les contrats d'assurance, ainsi d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- CRÉER et MODIFIER les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

- ACCEPTER les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- DÉCIDER de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros H.T.,

- FIXER les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- FIXER dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- D'INTENTER au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle

- RÉGLER les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des biens et véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros,

- RÉALISER les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 10 000 euros,

- DÉCIDER de la modification des tarifs votés par l'assemblée délibérante dans la limite de + et - 10 % en raison notamment de la conjoncture et de l'évolution du prix d'achat des produits et des matières premières,

- PASSER toute convention ou tout contrat lié au bon fonctionnement des activités communales et des services

- ACCEPTER les admissions en non valeurs et produits

irrécouvrables transmis par le trésorier de Langon, et procéder au mandatement de ces dépenses,

- CRÉER en tant que de besoin les emplois non permanents nécessaires à l'exécution sans discontinuité des prestations de service public dont la commune a la compétence.

- DE PRONONCER la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- DE DÉCIDER de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

- DE FIXER les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- DE DONNER UN AVIS, au nom de la commune, sur l'exercice du droit de préemption défini par le code de l'urbanisme, exercé par le Président de la CdC du Sud Gironde.

#### 6) Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire pour la durée de son mandat le recrutement si nécessaire de contractuels ainsi que leur rémunération.

#### 8) Nombre et désignation des administrateurs du Centre Communal d'Action sociale

Les articles L123-6 et R123-7 du Code de l'action sociale et des familles disposent que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le conseil municipal parmi ses membres, et l'autre moitié, représentant les usagers, est désignée par le maire, Président de droit.

M. le Maire propose de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration :

• 6 élus au sein du conseil municipal de TOULLENNE

• 6 membres nommés par M. le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers. Ces personnes seront nommées par arrêté.

M. le Maire propose de procéder à la désignation de 5 délégués du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale : CARREYRE Émelyne, DESCLAUX Nadège, FAVIER Jacques, MOREAU Marielle, PINAUD Nicolas.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la composition du CCAS et charge M. le Maire de prendre un arrêté pour nommer les 6 personnes représentant les

différentes associations œuvrant soit dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, soit représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), soit représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, soit représentant des associations de personnes handicapées du département.

#### 9) Création des commissions communales et désignation des membres

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales, destinées à améliorer notamment le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, ou afin d'examiner des questions lui étant soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne sont composées que de conseillers municipaux (hormis pour la commission communale des impôts directs). Cependant, dans le cadre des travaux préparatoires, le maire peut inviter toute personne extérieure au conseil à participer à une réunion de commission municipale, soit pour l'informer, soit pour recevoir toute information utile.

Ces instances émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre. Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

M. le Maire propose donc au Conseil municipal de constituer les commissions municipales et d'en désigner les membres.

1 – Commission Vie associative, sportive et culturelle – Jeunesse

Responsable : Nadège DESCLAUX, adjointe au Maire déléguée

Membres : CARREYRE Émeline, CASTAING Jennifer, FUMEY Christophe, GERME Alicia, GODDE Frédéric, MOREAU Marielle, PINAUD Nicolas.

2 – Commission Urbanisme

Responsable : MALEPLATE-JANUARD Laurie, adjointe au Maire déléguée

Membres : BOUCAU Jean-René, FAVIER Jacques, FAVIER Marie, MOREAU Marielle, POURRAT Nathalie

3 – Commission Finances

Responsable : BERRON Jean-Luc, adjoint au Maire délégué

Membres : BLANCHÉLAND Sébastien, BOUCAU Jean-René, CASTAING Jennifer, CATTANED Jacques,



## Conseil municipal du 20 mars 2026

Laurie MALEPLATE-JANUARD - 3<sup>ème</sup> adjointe - Urbanisme

Jean-Luc BERRON - 4<sup>ème</sup> adjoint - Travaux - Finances  
Émelyne CARREYRE - 5<sup>ème</sup> adjointe - Solidarités - CCAS

Jean-René BOUCAU - 6<sup>ème</sup> adjoint - Vie scolaire et périscolaire - Développement durable

M. le Maire indique l'octroi d'une délégation de conseillère municipale déléguée à Mme Dominique SÉSÉ-DUVILLE, en charge de la Communication.

### 3] Lecture de la Charte de l'élu local

La charte de l'élu local est intégrée dans le Code

Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les collectivités locales (communes, départements, régions, EPCI) disposent d'un guide de référence (brochure AMF) qui reprend les dispositions de la charte.

La charte de l'élu local définit les principes déontologiques (impartialité, diligence, dignité, probité, intégrité) et les obligations pratiques (poursuite de l'intérêt général, gestion des conflits d'intérêts, utilisation responsable des ressources, participation active, reddition de comptes, recours à un référent déontologue).

Ces dispositions, consolidées par la loi de 2025, visent

à garantir une gouvernance locale transparente, responsable et respectueuse de la vie privée des citoyens. Cette loi porte création du statut de l'élu local et elle vise à rendre les mandats locaux plus attractifs et à clarifier les droits et devoirs des élus.

(Consultation sur [www.mairie-toulonne.fr](http://www.mairie-toulonne.fr))

### 4] Indemnités de fonction des adjoints et conseillère déléguée.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé de verser les indemnités de fonctions des élus (maire, adjoints au maire et conseillère municipale déléguée) dans la limite du plafond prévu.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Conseil municipal du 27 mars 2026

CHRETIEN Romain, FAVIER Marie, DESCLAUX Nadège, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, FRANÇOIS Tenessy, FUMEY Christophe, GERME Alicia, GODDE Frédéric, GREGORIO Laurence, LAMARQUE Bernard, MALEPLATE-JANUARD Laurie, MOREAU Marielle, PINAUD Nicolas, POURRAT Nathalie, SÉSÉ-DUVILLE Dominique, CARREYRE Emeline

4 - Commission Travaux et espaces verts

Responsable : BERRON Jean-Luc, adjoint au Maire délégué

Membres : BLANCHELAND Sébastien, BOUCAU Jean-René, CATTANEO Jacques, DUBOS Jean-Pierre, SÉSÉ-DUVILLE Dominique

5 - Commission Développement durable

Responsable : BOUCAU Jean-René, adjoint au Maire délégué

Membres : CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, GERME Alicia, GODDE Frédéric, MALEPLATE-JANUARD Laurie, PINAUD Nicolas, POURRAT Nathalie, SÉSÉ-DUVILLE Dominique

6 - Commission Communication

Responsable : Dominique SÉSÉ-DUVILLE, conseillère municipale déléguée

Membres : FRANÇOIS Tenessy, MOREAU Marielle

Ainsi que les 6 commissions «restreintes» suivantes :

7 - Commission Vie scolaire et périscolaire

Responsable : Jean-René BOUCAU, adjoint au Maire délégué

Membres : FAVIER Jacques, FRANÇOIS Tenessy, CASTAING Jennifer, CHRETIEN Romain, BLANCHELAND Sébastien

8 - Commission Personnel

Responsable : Christian DAIRE, Maire

Membres : BOUCAU Jean-René, BERRON Jean-Luc, POURRAT Nathalie

9 - Commission Tranquillité publique

Responsable : FUMEY Christophe, adjoint au Maire délégué

Membres : FRANÇOIS Tenessy

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la composition des commissions municipales.

### 10-1] Désignation des délégués au Syndicat de l'Eau de Preignac - Barsac - Toulonne

M. le Maire propose de procéder à la désignation des 3 délégués titulaires du conseil municipal de Toulonne pour siéger aux comités syndicaux du Syndicat des eaux de Barsac - Preignac - Toulonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne LAMARQUE Bernard, DUBOS Jean-Pierre, CASTAING Jennyfer.

### 10-2] Désignation des délégués au SIAE (Syndicat d'assainissement de Langon Fargues Toulonne Preignac)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5711-11, M. le Maire propose de procéder à la désignation des 3 délégués titulaires du conseil municipal de Toulonne pour siéger aux comités syndicaux du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Fargues - Langon - Toulonne, et soumet la liste suivante : Jacques CATTANEO, Jean René BOUCAU et Dominique SÉSÉ-DUVILLE.

M. LAMARQUE Bernard soumet également sa candidature.

M. le Maire propose donc de réaliser l'élection des délégués au scrutin secret,

Le conseil municipal, à la majorité désigne Jacques CATTANEO, Jean René BOUCAU et Dominique SÉSÉ-DUVILLE.

### 10-3] Désignation des délégués au SDEEG (Syndicat d'énergie électrique)

M. le Maire propose de procéder à la désignation d'un délégué du conseil municipal qui représentera la commune de TOULONNE dans les instances du SDEEG. M. Jean-Pierre DUBOS soumet sa candidature. Celle-ci est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

En outre, pour les communes qui appartiennent à la concession électrique du SDEEG, il convient également de désigner deux représentants au sein de la Commission locale de l'Energie (CLE) du territoire Sud-Gironde. M. Christian DAIRE et M. Jacques CATTANEO soumettent leur candidature. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

### 10-4] Désignation de délégués au SICTOM du Sud-Gironde

M. le Maire propose de procéder à la désignation d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du conseil municipal de Toulonne

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne BERRON Jean-Luc comme titulaire et GODDE Frédéric comme suppléant.

### 10-5] Désignation des délégués à SUD-GIRONDE MOBILITÉS

M. le Maire propose de procéder à la désignation d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du conseil municipal de Toulonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne FUMEY Christophe comme titulaire et FAVIER Jacques comme suppléant.

### 11] Souhait de participation des élus municipaux comme délégués aux différents conseils d'administration, de syndicats... dont la Communauté des communes a la compétence

M. le Maire propose de procéder à la désignation des conseillers municipaux ayant fait part de leur souhait de participer aux différents syndicats, commissions, conseils d'administration ou d'exploitation dont la Communauté de Communes du Sud-Gironde détient la compétence, comme indiqué :

1 - Commission CdC Finances : DAIRE Christian, POURRAT Nathalie, BERRON Jean Luc, FUMEY Christophe.

2 - Commission CdC Petite enfance Enfance Jeunesse Parentalité : CHRETIEN Romain, DESCLAUX Nadège.

3 - Commission CdC Cohésion sociale solidarités séniors santé inclusion : CARREYRE Emeline

4 - Commission CdC Économie Tourisme : DAIRE Christian, BOUCAU Jean-René

5 - Commission CdC Mobilités : FUMEY Christophe, FAVIER Jacques

6 - Commission CdC Environnement, protection des milieux, gestion des risques, transition écologique : BOUCAU Jean-René, DUBOS Jean-Pierre, SÉSÉ-DUVILLE Dominique

7 - Commission CdC Urbanisme Habitat : DAIRE Christian, MALEPLATE-JANUARD Laurie, BOUCAU Jean-René, FAVIER Jacques, MOREAU Marielle, POURRAT Nathalie

8 - Commission CdC Accueil Gens du Voyage : DAIRE Christian, BOUCAU Jean-René, PINAUD Nicolas

9 - Syndicat Gironde Numérique : SÉSÉ-DUVILLE Dominique, MOREAU Marielle

10 - Pôle Territorial Sud-Gironde : DAIRE Christian, BOUCAU Jean-René, FUMEY Christophe

11 - SMAHBV Beuve Bassanne : GODDE Frédéric

12 - OTELI (Office de Tourisme) : SÉSÉ-DUVILLE Dominique

13 - SPANC Conseil d'administration : BERRON Jean-Luc

14 - CIAS conseil d'administration : CARREYRE Emeline

15 - Mission Locale : DAIRE Christian, DESCLAUX Nadège, PINAUD Nicolas

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces désignations.

### 12-1] Désignation des délégués au CDG33 (Centre de gestion 33)

M. le Maire propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire du conseil municipal de Toulonne.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne DAIRE Christian.

### 12-2] Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'action sociale)



M. le Maire propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire du conseil municipal de Toulence.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne CARREYRE Émeline.

### 12-3) Désignation des délégués au CGRE (Comité de gestion du restaurant d'Enfants)

M. le Maire propose de procéder à la désignation des 3 délégués titulaires du conseil municipal de Toulence. M. le Maire est président de droit de l'association CGRE.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne FAVIER Jacques, DESCLAUX Nadège et CHRÉTIEN Romain.

### 13) Désignation d'un correspondant «Défense»

Monsieur le Maire informe les membres présents que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant «Défense».

Considérant que les correspondants «Défense» remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense, ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne M. Christophe FUMEY, Adjoint au Maire, comme correspondant défense titulaire de la commune de TOULENNE, et M. PINAUD Nicolas comme suppléant.

### 14-1) Désignation d'un correspondant «Sécurité routière»

M. le Maire expose à ses collègues qu'il y a lieu de désigner un élu référent dans le cadre de la coordination sécurité routière avec la Préfecture.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne M. Christophe FUMEY, Adjoint au Maire, comme correspondant «Sécurité routière».

### 14-2) Désignation d'un correspondant «Secours et incendie»

En vertu d'une nouvelle disposition visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, il est nécessaire de désigner un correspondant «Secours et incendie», chargé des questions de sécurité civiles parmi les élus municipaux. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne M. Christophe FUMEY, Adjoint au Maire, comme correspondant «Secours et incendie» titulaire et MM. PINAUD Nicolas et GODDE Frédéric comme suppléants.

### 15) Désignation d'un référent communal auprès de l'ARS (lutte contre le moustique tigre)

À la demande de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.),

M. le Maire expose à ses collègues qu'il y a lieu de désigner un référent communal pour sensibiliser les administrés à la lutte contre les gîtes larvaires. Il sera également le référent tant en interne pour sensibiliser les personnels communaux concernés par les gîtes larvaires sur le domaine public (espaces verts, voirie, entretien cimetière...) qu'en externe pour renseigner les administrés.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne Mme Dominique SÉSÉ-DUVILLE, conseillère municipale déléguée comme référente.

### 16) Désignation du délégué R.G.P.D. (règlement européen sur la protection des données personnelles)

M. le Maire rappelle le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en application le 25 mai 2018. Ce règlement encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne et responsabilise les organismes publics et privés qui traitent des données. Il précise que la protection des données est une problématique centrale et quotidienne de l'établissement, eu égard à la nature de ses missions et à la gestion de son personnel, ces deux environnements opérationnels générant une capitalisation forte de données personnelles, voire de données en santé.

M. le Maire rappelle également que la commune de Toulence est soumise à l'obligation de désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) dont le rôle est réglementairement fixé. Cette fonction pourrait être confiée à Mme Dominique SÉSÉ-DUVILLE et à Mme Marielle MOREAU.

En effet, le profil de celle-ci répond de manière plus adaptée aux caractéristiques permettant d'exercer cette mission, à savoir :

- détenir les compétences requises, soit une expertise juridique et technique en matière de protection des données personnelles et une bonne connaissance de l'activité, de l'organisation interne, des systèmes d'information et de leur sécurité ;
- disposer de moyens, à savoir du temps suffisant, des moyens matériels et humains adéquats, de l'accès aux informations utiles en étant notamment associé en amont des projets impliquant des données personnelles et être facilement identifiable ;
- être capable d'agir en toute indépendance, à savoir ne pas être en situation de conflit d'intérêt en cas de cumul de sa fonction de DPD avec une autre fonction et pouvoir rendre compte de son action à l'autorité en responsabilité de l'établissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité désigne Mme Dominique SÉSÉ-DUVILLE, conseillère municipale déléguée comme déléguée titulaire à la Protection des Données de la commune de Toulence, et Mme Marielle MOREAU comme suppléante.

### 17) Choix des entreprises pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école - création nouveau bâtiment périscolaire

Après explication des propositions du maître d'œuvre et des échanges tenus en commission, M. le Maire propose de retenir les offres présentées par les entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 VRD, il propose de retenir la SARL PERALI SERGE ET FILS, pour un montant total de

33 343,00 € HT.

Pour le lot n°2 Gros Œuvre, il propose de retenir la SNE DUPIOL & FILS, la mieux classée, pour un montant total de 91 000,00 € HT.

Pour le lot n°3 Charpente bois, il propose de retenir l'entreprise ETABLISSEMENT LAURENT, la mieux classée, pour un montant total de 13.966,84 € HT.

Pour le lot n°4 Couverture Métallique, il propose de retenir l'entreprise JC LAURENT, la mieux classée, pour un montant total de 25.792,38 € HT.

Pour le lot n°5 Bardage aluminium stratifié, il propose de retenir l'entreprise DSA Aquitaine, la mieux classée, pour un montant total de 50.000,00 € HT.

Pour le lot n°6 Menuiserie aluminium, il propose de retenir l'entreprise SOPEIM, la mieux classée, pour un montant total de 45.651,44 € HT.

Pour le lot n°7 Menuiserie bois, il propose de retenir l'entreprise Menuiserie BARSE, la mieux classée, pour un montant total de 8.000,00 € HT.

Pour le lot n°8 Cloisons - plafonds, il propose de retenir l'entreprise ETABLISSEMENT LASSERRE, la mieux classée, pour un montant total de 24.108,60 € HT.

Pour le lot n°9 Revêtement de sol Faïence, il propose de retenir l'entreprise CABANNES, la mieux classée, pour un montant total de 12.000,00 € HT.

Pour le lot n°10, Peinture, il propose de retenir l'entreprise FAU, la mieux classée, pour un montant total de 2.984,53 € HT.

Pour le lot n°11 Electricité, il propose de retenir l'entreprise CABANAT, la mieux classée, pour un montant total de 22.840,75 € HT.

Pour le lot n°12 Chauffage - ventilation, il propose de retenir l'entreprise PUEL GCI, la mieux classée, pour un montant total de 20.780,31 € HT.

Pour le lot n°13 Plomberie - sanitaires, il propose de retenir l'entreprise BOSQUET Fabrice, la mieux classée, pour un montant total de 2.155,00 € HT.

Le montant total des marchés s'élève à 352.622,85 € HT, soit 423.147,42 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### 18) Avenant à la convention signée avec le département relative à la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement de la rue des Pins Francs

À ce jour, la poursuite de ces travaux par la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche est prévue en 2 phases :

- Rond-point surélevé Rue des Pins Francs / Avenue St-Julien / Avenue du Stade

- Trottoirs et accotements jusqu'au pont de la SNCF / Rond-point ABRIBAT.

M. le Maire propose de déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police. À cette fin, il est nécessaire que la MDIM valide le projet et qu'un avenant à la précédente convention soit signé. M. le Maire propose également au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR en début d'année 2027 pour compléter le financement de cette opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Informations

### 1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées.

## Questions Diverses

M. le Maire informe que la maïade, fête en l'honneur de

Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.secoures et 5 630 € de subventions à des associations à vocation sociale

(Croix-Rouge...). Le résultat de clôture reporté sera de 9 250,04 €.

la nouvelle mandature, se déroulera le 6 juin.



## ATPH

A.T.P.H. : Appel à candidature

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 17 AVRIL 2026**

**INVITATION ET APPEL À CANDIDATURES**

À l'Espace Culturel de notre village, l'Association Toulennaise Patrimoine Histoire tiendra son Assemblée Générale le **VENDREDI 17 AVRIL**, à 18 heures. Vous y êtes cordialement invités.

C'est un moment important, capital même dans la vie d'une association puisque l'on peut y apprendre les activités de l'année écoulée et découvrir les projets de l'année présente. Cette A.G. est d'autant plus importante qu'elle est électorale et qu'il faut renouveler les membres du Conseil d'Administration d'où l'appel à candidatures.

Partant de l'idée que l'on n'apprécie jamais mieux son lieu de vie que lorsque l'on en connaît ses richesses patrimoniales et son histoire, ATPH insiste sur l'importance de votre présence à son A.G. qui s'achèvera par un apéritif convivial au cours duquel, je l'espère, nous lèverons nos verres pour fêter l'entrée de nouveaux bénévoles au sein de l'association !

*Louis Darrieulat*

Mail : [atph.toulennaise@gmail.com](mailto:atph.toulennaise@gmail.com)

## Amicale Toulennaise

**MARCHÉ GOURMANDE**  
Dimanche 17 mai  
Circuit 9km : Bois de TOULENNE  
château de Maille

Amenez vos plats couverts !

- Sangria / Amuse gueule
- Salade portugaise / haricots thon oeuf...
- Bacalhau com natas / Morue au patate / crème fraîche
- Douce da casa / crème vanille biscuit / chantilly

Départ : Avenue du Stade - Toulennaise  
Départ à 11h

Tarif : Adulte : 25€  
Enfant (- de 12ans) : 15€

Réservation jusqu'au 30 avril  
06 73 93 85 44  
ou 07 80 47 65 94  
 Paiement à l'inscription

## Judo Club

**Bilan du Premier Trimestre 2026**

**Une reprise intense et prometteuse pour nos jeunes judokas**

Après la trêve hivernale, les judokas du Judo Club Toulennais ont retrouvé les tatamis avec une énergie remarquable. Entre compétitions départementales, tournois inter-clubs et engagements individuels, ce premier trimestre 2026 a été riche en performances, en apprentissages et en émotions. Les moments forts de ce début d'année :

**COMPÉTITIONS DU TRIMESTRE**

\* Championnat de Gironde Minimes 10 janvier - Lormont

\* 1/2 Finales du Critérium Départemental Benjamins(es) 17 janvier - Lormont

Un sans-faute pour le club : 5 engagés, 5 podiums. Tous qualifiés pour la finale départementale. Une performance collective exceptionnelle.

\* Championnat Départemental Seniors 3<sup>e</sup> Division 28 février - Lormont

**TOURNOIS INTER-CLUBS**

\* Tournoi de Saint-Laurent-du-Médoc 24 janvier : une journée conviviale, riche en médailles et en attitudes exemplaires.

\* Tournoi Inter-Clubs de Vayres 7 mars : une journée marquée par la progression, la bonne humeur et l'esprit sportif.

\* Tournoi Inter-Clubs de Canéjan 21 mars : une compétition intense, riche en engagement et en solidarité.

En conclusion, ce premier trimestre 2026 confirme la belle dynamique du Judo Club Toulennais. Entre découvertes, confirmations et performances de haut niveau, nos judokas ont démontré qu'ils possèdent non seulement le talent, mais aussi les valeurs essentielles du judo : respect, courage, entraide et persévérance.

**Bravo à tous les compétiteurs. Merci aux coaches, aux parents et aux bénévoles.**

**Pour plus d'informations, rendez-vous au dojo Pierre MOUTET, 30 rue de Vincennes à Toulennaise, ou contactez le club au 07 82 07 03 07**



## RA.PE.TOU

Depuis sa création en 1991, l'association des RA.PE.TOU est devenue incontournable dans le paysage sud girondin. Les amateurs de course à pied, que ce soit pour le loisir ou la compétition, les petites ou longues, voire très longues distances s'y retrouvent pour une pratique conviviale. Depuis septembre 2024, une section marche est venue s'ajouter afin de répondre à un besoin. Ainsi une à deux sorties hebdomadaires sont proposées. La première généralement se déroule le mardi ou mercredi après-midi en fonction de la météo, des disponibilités des participants, pour une distance de 4 à 7 km. La deuxième a lieu le dimanche matin à 9h sur des distances oscillant entre 9 et 11 km. Le point de départ est commun avec les coureurs pour que tout le monde puisse se retrouver et échanger à son arrivée. Pour ne perdre personne et s'assurer que tout le monde arrive à bon port, Jean-François guide ces sorties avec bienveillance et bonne humeur. Tout comme les coureurs, les parcours changent chaque dimanche pour ne pas tomber dans la monotonie.

**Alors si vous souhaitez vous promener dans la belle campagne du Sud Gironde, n'hésitez pas à nous contacter et/ou nous rejoindre.**



**La Cavale Des Rapetou**  
LA COURSE NATURE DE TOULENNE  
DIMANCHE 24 MAI  
PROGRAMME  
COURSE 5KM / TRAIL 12KM  
COURSES ENFANTS / MARCHÉ 10 KM  
INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : [rape.tou](https://www.rape.tou)

BONNILLA : UN PARTICIPANT INSCRIT À LA CAVALE SEVA TIRE AU SORT ET REMPORTERA UNE BOUTEILLE DE CHATEAU D'YVREUX !  
COURSE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DES RAPETOU TOULENNAIS





## Apéritif Fermier

Samedi  
25  
avril  
Dès  
18h



Au Centre Social Sud Gironde ADAV  
Apéritif Fermier de 18h à 21h

-  Apéritif fermier de 18h à 21h
-  Soirée musicale

Toulennne  
3 rue de l'Eglise

Le groupe  
Malabars Swing  
animera la soirée



## COS

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de Toulennne organise un

### Vide Grenier

Place de l'Horloge  
à Toulennne

Vendredi 1er Mai

de 7h à 18h

Restauration et buvette sur place



Inscription & Renseignement :  
05.56.63.48.39  
2€ le mètre linéaire

## Thalie

**TOULENNE 2026**  
« Les Minis Thalie »  
VENDREDI 5 JUIN 20H  
DIMANCHE 7 JUIN 15H



Espace Culturel  
Entrée au

Réservations conseillées au 06.74.99.21.08



Suivez l'actualité des Marchés de Producteurs sur bienvenue à la ferme Gironde : [www.marches-producteurs.com/gironde](http://www.marches-producteurs.com/gironde)

Événements organisés par la Chambre d'Agriculture de la Gironde et ses partenaires :



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois. Courriel : [communication@mairie-toulennne.fr](mailto:communication@mairie-toulennne.fr)»